

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 décembre 2015

**Rapporteur :
Madame Corine NICOLAS**

N° 8

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 21/12/2015
- la transmission au contrôle de légalité le : 18/12/2015 (accusé de réception du 18/12/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération*

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Acquisition auprès de monsieur Péron de deux parcelles au Bourdonnel

Dans le cadre de l'aménagement du lotissement sis allée Saint Samson, il a été prévu que le lotisseur rétrocède gratuitement à la Ville de Quimper deux parcelles situées au Bourdonnel.

Afin de permettre la réalisation d'une coulée verte prévue dans le plan général d'aménagement de la zone NAa du Bourdonnel, il a été convenu avec le lotisseur, monsieur Michel Péron, lors de la création du lotissement situé allée Saint Sansom, la cession à titre gratuit des parcelles cadastrées section HL numéros 340p et 354, d'une superficie totale de 1 027 m² environ.

La dalle en béton correspondant à l'aire de stockage et de présentation des poubelles des co-lotis dudit lotissement, représentant une surface de 11 m² et faisant partie de la parcelle HL numéro 340 reste propriété de monsieur Péron.

Les frais d'acte seront pris en charge en totalité par la Ville et les frais de géomètre seront partagés entre la Ville de Quimper et monsieur Michel Péron.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 – d'approuver l'acquisition à titre gratuit des deux parcelles cadastrées section HL numéro 340p et HL numéro 354 auprès de monsieur Michel Péron ;

2 – d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

Le maire,
Ludovic JOLIVET